



# MAIRIE DE LA COTE D'ARBROZ

---

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

---

Présents/MM. /MUFFAT Sophie/ BAUD Marie-Thérèse / LE RAY Gérard/  
DEHESTRU Jérôme/VANSCHEEUWYCK Marie-Ange/ GEROUDET Francis/

Absent excusé : Mr DEHESTRU Marc/

Absents : MM. BERNARD DE DOMPSURE Alix/CAVET Carole/BAUD Mickaël/

DATE DE CONVOCATION/ 18 Septembre 2018

Intervention de Mr Bernard Valdenaire – présentation de propositions d'activités sur la commune.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DECIDE DE COMMANDER DES TABLETTES NUMERIQUES POUR L'ECOLE MATERNELLE DANS LE CADRE DE L'ECOLE NUMERIQUE SUBVENTIONNABLE A 50 %.

- EXAMINE LES DEVIS POUR L'ACQUISITION D'UNE CUVE A GAZ OIL POUR LES VEHICULES.

- DECIDE D'ATTRIBUER L'INDEMNITE DE FONCTION A MME ESTER CLAUDE TRESORIERE.

- EXAMINE LES DOSSIERS D'URBANISME EN COURS :

☞ PC VAUGHAN – ACCORDE LE 28/09/18

☞ DP VAN DER LINDEN – EN ATTENTE PIECES COMPLEMENTAIRES

☞ DP STRIKKER – EN COURS D'INSTRUCTION

☞ C U OPERATIONNEL – LOTISSEMENT LES BOUTS – EN COURS D'INSTRUCTION

☞ C U OPERATIONNEL – MR WITT LES ETOVES – EN COURS D'INSTRUCTION

☞ C U INFORMATION – THEUIL DANIEL – BARAK A BRIK A DEMONTER -

- RENONCE AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA PARCELLE A 3899 (APPARTEMENT I 3) SITUEE DANS LE VILLAGE D'ARBROZ.

- DELIBERE POUR REGULARISER LA CESSION A 1.00 € DE LA PARCELLE A 3428 SITUEE AU DEBUT DE LA ROUTE DES NANTS.

- DECIDE DE METTRE EN DEMEURE LES PROPRIETAIRES DU CHANTIER SITUE 206 ROUTE DES AVORZIS DE DEPOSER UNE DEMANDE D'URBANISME, DE RETIRER LE BOIS SITUE EN BORDURE DU CD ET DE SECURISER LEUR HABITATION.
- DEICDE D'INSTALLER DES TOILETTES SECHES AU COL DE L'ANCRENAZ AVEC UNE SUBVENTION DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES.
- PREVOIT LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE A 9 H 30 A LA COTE D'ARBROZ.
- EMET UN AVIS FAVORABLE A LA CESSION DES LOGEMENTS SITUES DANS L'IMMEUBLE « LE MONT CHERY » A UN ORGANISME HLM.
- PREND CONNAISSANCE DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE.
- EXAMINE PLUSIEURS DOSSIERS DIVERS.

Vu par Nous, Maire de la commune de LA COTE D'ARBROZ pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A La Côte d'Arbroz,  
Le 27 Septembre 2018

Le Maire,  
MUFFAT Sophie

